



**ADDITIF N°01/A/J09/SAEF DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°07/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2025 DU 28 FEVRIER, POUR L'EXECUTION DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PERCEPTION D'AYOS (LOT 1) ET DE LA
CLOTURE (LOT 2), DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU. (EN PROCEDURE
D'URGENCE)**

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (*Autorité Contractante*), informe tous les candidats intéressés par l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert ci-dessus référencé, que d'importantes modifications ont été apportées audit Avis d'Appel d'Offres National Ouvert notamment :

- ✓ Les critères éliminatoires ;
- ✓ Les critères essentiels ;
- ✓ Les articles 9.2, 25.7, 38.1 et 38.2 du règlement général de l'appel d'offres (RGAO) ;
- ✓ L'article 42.2 du cahier des clauses administratives et particulières ;
- ✓ La table des modèles ;
- ✓ La liste des banques et compagnies d'assurance agréées et habitées à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics.

PARTOUT LIRE :

AAO

16.1 Critères éliminatoires

16.1.1. Offre administrative

- i. De la non production au-delà du délai de 48 heures après l'ouverture des prix d'une pièce du dossier administratif absente ou jugée non conforme ;
- ii. Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- iii. Non-respect de 70 % des critères essentiels de l'offre technique ;
- iv. Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des prestations au cours des 3 dernières années ;
- v. Non-respect du format des fichiers des offres ;
- vi. Absence de possession en propre d'un matériel minimum de construction de bâtiment ;
- vii. De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- viii. De l'absence de la déclaration d'engagement aux respects des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- ix. Absence d'une caution de soumission timbrée par la caisse des dépôts et de consignation (CDEC) établi par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances ;
- x. Attestation de catégorisation.

16).2. Critères essentiels.

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- a) Bonne présentation des offres ;
- b) Qualification et expérience du Personnel d'encadrement de l'Entreprise ;

- c) Références du soumissionnaire ;
- d) Capacité financière d'au moins un tiers (1/3) du montant TTC prévisionnel (accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- e) Preuve d'acceptation des conditions de l'appel d'offres.

RGAO

9.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres, y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire potentiel qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Comité Chargé de l'examen des recours.

Article 38.1.

38.1. Après publication des résultats, le projet de marché est souscrit par l'attributaire avant sa signature par l'autorité contractante.

Article 38.2.

38.2. Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou dispose d'un délai de cinq (05) jours ouvrables pour la signature du marché à compter de la date de souscription par l'attributaire du marché.

CCAP

Article 42 : Réception provisoire (CCAG Article 67)

Avant la réception provisoire, le Cocontractant demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie à l'Autorité Contractante, à l'Ingénieur et l'organisme payeur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

42.2. La Commission de réception sera composée des membres ou leurs représentants suivants :

- 1- Le Maître d'OuvragePrésident ;
- 2- L'Ingénieur du marchéRapporteur ;
- 3-Le représentant de l'Autorité Contractante Membre ;
- 3- Le Chef de Service du marché ou son représentant Membre ;
- 4- Le Comptable-Matières..... Membre ;
- 5- Le Délégué Départemental des Marchés Publics du NM ou son représentant .. Observateur ;
- 6- Le Cocontractant..... Invité.

LISTE DES MODÈLES

1) DÉCLARATION D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES :

LE «SOUSSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente Déclaration d'engagement environnemental et social

A

MONSIEUR LE « Maître d'Ouvrage»

Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées, notamment(i)le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives(ii)l'interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14 ans(iii)du respect de la nature des travaux respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes(iv) le repos hebdomadaire obligatoire(v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit(vii)les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail(viii)le port obligatoire des équipements de protections individuelles.

2) En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux, dans la notice d'impact environnemental fournie le cas échéant par le Maître d'Ouvrage. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres

de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants chaque fois que cela est possible, les directives recommandant l'utilisation des appareils ayant un faible impact sur l'environnement.

3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage,

les Commissions des marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.

4) Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Nom : Signature :

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de : _____

En date du _____

2) CHARTE D'INTEGRITE

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES : _____

LE «SOUMISSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente charte d'intégrité

A MONSIEUR LE « MAITRE D'OUVRAGE »

1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

1.5) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier, le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

1.6) avoir produit de fausses informations ou fourni de faux documents exigés dans le cadre de la présente consultation.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;

2.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation ou de contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;

2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

2.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos obligations vis à vis du Maître d'Ouvrage ;

2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;

ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles de la comptabilité privée, que nous ne sommes pas sous la tutelle du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué concerné, sauf autorisation expresse de l'Autorité chargée des Marchés Publics.

4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'Autorité chargée des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.

5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.

5.5) Nous n'avons pas promis offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'Ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents aux Acteurs en charge du contrôle de l'exécution du marché qui résulterait de la consultation, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer leur objectivité.

5.6) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents et membres de Commissions des marchés et de sous-commission d'analyse, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer le processus de passation du Marché.

5.7) Nous nous abstenons et nous promettons de s'abstenir de toute action ou pratique collusoire et anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ou à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage et les Commissions des Marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.

7. Faute pour Nous, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Nom _____

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de : En date du _____

LISTE DES BANQUES ET ASSURANCES

I) BANQUES

1	Afriland First Bank (FISRT BANK)	BP : 11384, Yaoundé
2	Banque Atlantique du Cameroun (BACM)	BP : 2933, Douala
3	Banques Camerounaises des Petites et moyennes Entreprises (BC-PME)	BP : 12962, Yaoundé
4	Banque Gabonaise de Financement (BGFI)	BP : 600, Douala
5	Banque Internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit (BICEC)	BP : 1925, Douala
6	Bank of Africa Cameroun (BOA Cameroun)	BP : 4593, Douala
7	Citibank Cameroun (CITIGROUP)	BP : 4571, Yaoundé
8	Commercial Bank- Cameroun (CBC)	BP : 4004, Douala
9	Crédit Communautaire d'Afrique – Bank (CCA – Bank)	BP: 30 388 Yaoundé
10	Ecobank Cameroun (ECOBANK)	BP : 582, Douala
11	National Financial Credit Bank (NFC Bank)	BP : 6578, Yaoundé
12	Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun)	BP : 300, Douala
13	Société Générale Cameroun (SGC)	BP : 4042, Douala
14	Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC)	BP : 1784, Douala
15	Union Bank of Cameroon PLC (UBC)	BP : 15509, Douala
16	United Bank for Africa (UBA)	BP : 2088, Douala
17	Bange bank cameroon	
18	La Regionale bank	BP: 30145, Yaoundé

II) COMPAGNIES D'ASSURANCES:

17	Activa Assurances	BP : 12970, Douala
18	Area Assurances S.A	BP : 1531, Douala
19	Atlantique Assurances S.A	BP : 2933, Douala
20	Beneficial General Insurance, S.A	BP : 22328, Douala
21	Chanas Assurances	BP : 109, Douala
22	CPA S.A	BP : 54 Douala
23	NSIA Assurances S.A	BP : 2759 Douala
24	Proassur	BP : 5963, Douala
25	SAAR S.A	BP : 1011 Douala
26	Saham Assurances S.A	BP : 11315 Douala
27	Zenithe Insurance	BP : 1130, Yaoundé

NB : le lieu de dépôt des Offres est bel et bien : **Préfecture d'Akonolinga** (Service des Affaires Economiques et Financières).

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (*Autorité Contractante*), informe également tous les candidats intéressés par l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert ci-dessus référencé, que la date de dépôt et d'ouverture des offres est maintenue au 27 mars 2025 aux mêmes heures.

Le reste sans changement.

AMPLIATIONS :

- ARMP/YDE ;
- DDMAP/NM ;
- DDTP/NM ;
- PCDPM-NM
- CDPN/NM ;
- CHRONO/ARCHIVES ;
- AFFICHAGE.

Fait à Akonolinga, le 18 MARS 2025

LE PREFET



Administrateur Civil Principale